

OBJET / GAIA

TE64 :
Electrification
rurale -
programme
Article 8
(Bayonne) 2022-
Rue des écoles
Affaire n°21FE048

DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
31 octobre 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherechar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatcegy, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis informe le Conseil municipal que la commune a demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de l'enfouissement des réseaux BT rue des écoles.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

M. Magis précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2022 » et propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus détaillés et charge le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution de ces travaux,

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C.....98 999.15 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus.....9 899.92 €
Actes notariés sur fonds libre.....345.00 €
Frais de gestion du TE64.....4 124.96 €
TOTAL.....113 369.03 €

Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Concessionnaire.....36 000.00 €
Participation Syndicat.....36 000.00 €
TVA préfinancée par le TE64.....18 149.84 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....19 094.23 €
Participation de la commune aux frais de gestion
(à financer sur fonds libres)..... 4 124.96 €
TOTAL.....113 369.03 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

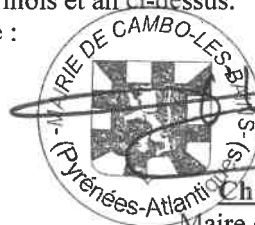
De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Jean-Paul Evherachar
Saïoko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

